

L'accusez-vous de complicité avec les industriels dont il a cru de voir accueillir les propositions.

Pour ce qui me touche, la conscience en repos, sûr de moi, attendant avec calme qu'il fût l'heure de parler, j'ai gardé, jusqu'ici, le silence du dédain. Tout le monde comprendra que, vis-à-vis de vous, je n'aie pas à m'en déparler.

Mais vous avez dit que le spectacle de mes déportements causait à tous les honnêtes gens et à vous, un mal de mer à jet continu.

Je ne saurais, sans inconvenance, laisser se prolonger cette situation, pittoresque sans doute, mais gênante, et qui, à la longue, compromettrait la dignité de ces hommes austères; sans parler de la vôtre.

Quelques lignes suffiront pour tout rétablir, et je m'y bornerai, pour le moment.

Je déclare donc :

Que je n'ai pris aucune part quelconque, directe, ni indirecte, aux opérations de Mlle Blanche Costar et de ses associés,

Que je n'ai jamais eu, soit avec elle, soit avec eux, aucune espèce de correspondance ni de rapport quel qu'il soit ; QUE JE NE LES CONNAIS MÊME PAS ; que l'existence d'un seul d'entr'eux m'a été révélée AU MOMENT OU J'ÉCRIVAISS AU MINISTRE, et que je N'AI APPRIS CELLE DES AUTRES QUE PAR LE RAPPORT DE LA COMMISSION DES MARCHÉS ;

3^e Que la lettre écrite par moi à mon ancien collègue, M. Lambrecht, alors ministre, et sur laquelle se fonde ingénieusement l'imputation du rapport, a eu pour but unique de lui transmettre les réclamations de deux banquiers qui avaient fait un prêt à l'association Blanche Costar, DE DÉVOILER LES MANOEUVRÉS DU SEUL ASSOCIE QU'ON M'EUT NOMMÉ, DE LES FLETRIR ET D'EN RÉCLAMER LE CHATIMENT ;

4^e Que cette affaire avait été conclue à Paris, au mois d'août 1870, ayant le siège des Prussiens, et que JE N'EN AIENTENDU PARLER POUR LA PREMIÈRE FOIS, qu'à Versailles, au mois de mai 1871, pendant la guerre de la Commune. alors qu'on m'a prié d'intervenir auprès du ministre et que je lui ai adressé ma lettre datée de Versailles, 11 mai 1871 ;

5^e Qu'à ce moment TOUT ÉTAIT DEUUIS LONGTEMPS TERMINÉ ENTRE L'ADMINISTRATION ET LES DIVERS INTÉRESSÉS de cette opération et LES COMPTES DÉFINITIVEMENT RÉGLES ET APPROUVÉS PAR LE MINISTRE ;

6^e Que mon intervention s'est donc bornée à demander au ministre de hdter, EN FAVEUR DES CRÉANCIERS AVEC LESQUELS IL AVAIT LUI-MÊME TRAITÉ, L'ORDONNANCEMENT D'UN PAIEMENT RECONNNU, PAR LUI, LÉGITIME ET RÉGULIER, mais retardé d'abord par la nécessité de compléter les pièces comptables, puis par les pratiques malhonnêtes des auteurs des "tripotages honteux" ;

7^e Qu'à ma place, non-seulement tout ancien député, mais tout député en exercice eût agi comme je l'ai fait, sans hésitation et sans scrupule ;

8^e Enfin que, par tous ces motifs, les insinuations vagues et indéterminées dont j'ai été l'objet dans le rapport, n'ont aucun fondement et n'auraient pas dû trouver place dans un document législatif.

39

Voilà, Monsieur, CE QUE JE SUIS EN MESURE DE PROUVER où et quand je le jugerai convenable.

Votre article se réduit donc à ces trois termes : Fausseté, mensonge, diffamation.

Or, strictement renfermé dans la vie privée, je n'ai rien écrit, rien dit, rien fait dont on puisse s'autoriser pour livrer mon nom à la publicité et à la discussion.

De quel droit vous l'êtes-vous permis ?

Je suis d'ailleurs étranger à votre département et à votre circonscription électorale.

Quelles inspirations et quels intérêts ont eu assez de puissance pour vous déterminer, sur la simple probabilité d'élections plus ou moins prochaines, à diriger contre moi une agression aussi injustifiable ?

Le public appréciera, et, soyez-en sûr, vertueux Ossian, il se divertira follement aux nausées des honnêtes gens de votre façon.

Quant à moi, je vous apprendrai bientôt ce que je réserve à vous et aux délicats comme vous, s'il s'en trouve, qui ont des hauts de cœur au seul récit de forfaitures imaginaires, et qui n'hésitent point à se faire, d'un estomac léger, les colporteurs d'aussi évidentes et aussi fangeuses calomnies.

Je vous invite à insérer cette lettre dans votre plus prochain numéro, et sans que j'aie besoin de déduire mes raisons, personne ne s'étonnera, Monsieur, que je la termine en ne vous saluant pas.

Oscar PLANAT.

De la lettre qui précède, il nous paraît résulter clairement que l'accusation lancée par M. Ossian Pic contre M. Oscar Planat est absolument erronée. Nous savons bien qu'il ne faut pas ajouter une trop grande importance aux attaques violentes de notre confrère. En effet, si M. Ossian Pic a la plume vive et l'imagination ardente, il a aussi, croyons-nous, le cœur excellent.

La meilleure preuve, c'est que, après avoir télégraphié à M. Mestreau que les bureaux du journal le *Progrès* étaient une caverne de voleurs (*sic*) il est devenu aujourd'hui l'allié le plus dévoué de la politique de ce journal ; et, après avoir, en 1869, combattu par tous les moyens en son pouvoir la candidature de M. le baron Eschassériaux, il a modestement reconnu, depuis lors, qu'il était devenu le simple soldat de la compagnie dont M. le baron Eschassériaux est aujourd'hui le capitaine et M. Roy de Loulay l'un des lieutenants.

Nous avons trop de respect pour les conversations sincères et désintéressées pour ne pas respecter celle de notre confrère ; toutefois, il